

N° 03

Séance du 11 octobre 2022

OBJET :
**MISE À NIVEAU
ET
AUGMENTATION
DE CAPACITÉ
DE L'USINE
D'EAU POTABLE
DE PLEUVEY**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 04 octobre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 11 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Christiane BAYET à Cindy GIARDINA, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Bertrand DAVAL à Frédérique SERET, Pierre DREVET à Patrick ROMESTAING, Jean-Marc DUFIX à Patrice COUCHAUD, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221011-20221011_CC_D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 19/10/2022



GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Patrick ROMESTAING

| | |
|---|-----|
| Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : | 128 |
| Nombre de membres présents : | 116 |
| Nombre de membres suppléés | 6 |
| Nombre de pouvoirs : | 11 |
| Nombre de membres absents non représentés : | 1 |
| Nombre de votants : | 127 |

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière d'eau potable,

Considérant le besoin de réaliser des travaux de mise à niveau et augmentation de la capacité de l'usine d'eau potable de Pleuvev, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée restreinte.

Les critères de jugement des offres, validés par la commission d'appel d'offre, sont la valeur économique (40 %) et la valeur technique (60 %).

Le délai d'exécution est de 26 mois (6 mois pour les études et préparation, 15 mois pour les travaux de construction, 2 mois pour la période de mise en service et validation et de 3 mois pour la période de mise en observation).

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 27 septembre 2022 et propose d'attribuer le marché au groupement SAUR/BRUNEL/GOURBIERE GACHET/BLANCHET GROUPE/ATELIER DES VERGERS pour un montant total de 5 081 692.00 € HT correspondant à la tranche ferme d'un montant de 4 490 834.00 € HT et à la tranche optionnelle d'un montant de 590 858.00 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser le Président à signer ce marché avec le groupement SAUR/BRUNEL/GOURBIERE GACHET/BLANCHET GROUPE/ATELIER DES VERGERS pour un montant total de 5 081 692.00 € HT correspondant à la tranche ferme et tranche optionnelle,
- autoriser le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché.

Après en avoir délibéré par 127 voix pour, le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer ce marché avec le groupement SAUR/BRUNEL/GOURBIERE GACHET/BLANCHET GROUPE/ATELIER DES VERGERS pour un montant total de 5 081 692.00 € HT correspondant à la tranche ferme et tranche optionnelle,
- autorise le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 11 octobre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance